

L'ENTREPRISE, L'ÉVASION FISCALE ET LES PARADIS FISCAUX

REPÈRES

60 Etats ou territoires sont considérés comme paradis fiscaux

Il y a **3 fois** plus de paradis fiscaux qu'il y a 40 ans.

Plus de **50%** de l'argent du commerce international transite par les paradis fiscaux.

11 000 milliards de dollars sont cachés dans les paradis fiscaux.

2,4 millions de sociétés écrans sont implantées dans les paradis fiscaux.

SOMMAIRE

Qu'est ce qu'un paradis fiscal ? / p2

Que représente l'évasion fiscale ? / p3

Les conséquences de l'évasion fiscale / p4

L'Europe, l'«ami du grand capital» / p5

L'optimisation fiscale des grands groupes / p6

Les entreprises de la métallurgie et les paradis fiscaux / p7

Vers la fin des paradis fiscaux ? / p8

Ras le bol fiscal. La France serait écrasée par l'impôt. La petite musique revient sans cesse dans la bouche du patronat et d'une poignée de privilégiés. Ils ne manquent pas de culot. Les groupes du CAC 40 manient avec agilité les leviers nationaux et internationaux d'optimisation fiscale. Ainsi, les grands groupes payent, en moyenne, 8% d'impôts sur les bénéfices quand les PME sont taxés aux alentours de 28%.

Des milliards d'euros échappent ainsi au fisc, donc au budget de l'Etat, chaque année. La CGT métallurgie, dans le cadre de la campagne contre le coût du capital, a mis en lumière les véritables contraintes financières qui pèsent sur le développement industriel et plus généralement sur l'économie.

Dans ce dossier, le secteur éco de la fédération a souhaité donner les éléments clés aux militants pour apprécier le système qui se cache derrière « les paradis fiscaux ». En effet, ils ne facilitent pas seulement les magouilles financières, ils sont au centre des stratégies des firmes et des flux bancaires internationaux. Ces stratégies ont des effets dévastateurs sur l'emploi et le financement du budget de l'Etat et des collectivités territoriales.

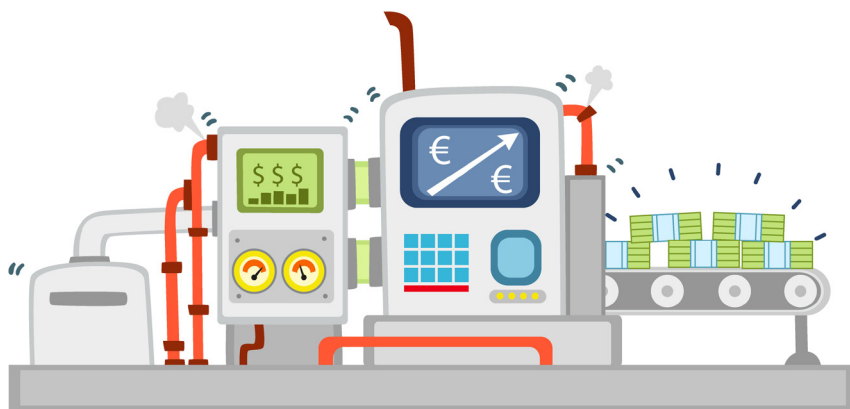


Les systèmes d'évasion fiscale

L'évasion fiscale se présente sous différentes formes et pratiques. En effet, plusieurs montages fiscaux permettent d'échapper à leurs devoirs de contribution à l'économie nationale. Les lacunes du droit français et européen, à ce sujet, représentent la première cause de cette perte de recettes fiscales pour les États.

Plusieurs montages fiscaux permettent l'évasion des bénéfices des entreprises. Notamment, à travers les **opérations intergroupes**. Ce sont des transactions entre les filiales d'un même groupe mais qui résident dans différents États. D'après le rapport du Sénat, ces échanges intragroupes représentent environ 50% des échanges commerciaux mondiaux.

Les grands groupes utilisent aussi la **délocalisation des centres de décisions** vers des pays à faible imposition. Les entreprises procèdent de plus en plus à la délocalisation de leurs sièges sociaux



dans des paradis fiscaux, tout en gardant les usines de production en France. Contrairement à la délocalisation d'unités de production qui vise les baisses des coûts de production, cette pratique courante est montée, afin qu'une grande partie des bénéfices produits en France soient transférées là où l'imposition fiscale est plus faible.

Autre exemple, l'**utilisation du CIR** (Crédit Impôt Recherche) **comme outils d'évasion fiscale**. Le rapport du sénat publié en 2012, attire l'attention. Il indique que l'utilisation de ce crédit est détournée dans plusieurs entreprises. En effet, la Direction Nationale des Enquêtes Fiscales (DNEF) a relevé des anomalies dans l'utilisation, par les entreprises, de ce crédit d'impôt.

Optimisation, fraude et évasion fiscale

Optimisation, fraude, évasion, ces différentes opérations, servent à échapper à la fiscalité. Il s'agit de transférer une part conséquente des bénéfices dans des pays à fiscalité privilégiée, qu'on appelle «paradis fiscaux», ce qui diminue de façon significative la contribution à l'impôt.

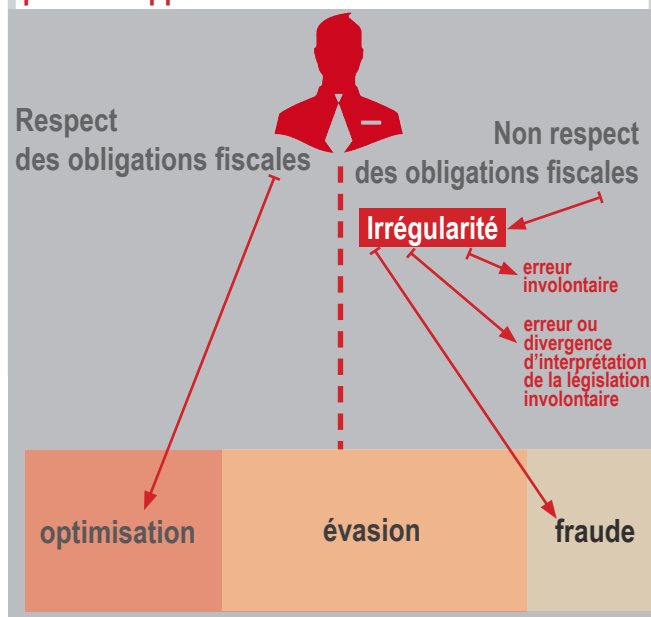
L'**optimisation fiscale**, dont nous contestons fortement la légitimité, est légale. Elle vise, à partir de la connaissance de l'ensemble des législations fiscales, à jouer sur tous les leviers et dispositifs permettant de diminuer au maximum le montant de l'impôt. Ces opérations peuvent être juridiquement considérées comme légales dans la mesure où elles reposent sur des mécanismes légaux pour échapper à l'impôt.

En ce qui concerne la **fraude fiscale**, elle pourrait se résumer par une opération qui consiste à contourner volontairement la législation afin de ne pas acquitter l'impôt. Bien souvent la frontière

entre optimisation et fraude fiscale peut être poreuse. Ces deux opérations sont souvent combinées.

Selon le Conseil des prélèvements obligatoires, l'**évasion fiscale** est «l'ensemble des comportements du contribuable qui visent à réduire le montant des prélèvements dont il doit normalement s'acquitter(...) Si elle s'appuie sur des techniques illégales ou dissimule la portée véritable de ses acteurs, l'évasion s'apparente à la fraude».

Les différents moyens utilisés par les entreprises pour échapper à la fiscalité



Source : Rapport du Sénat, l'évasion fiscale des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales, juillet 2012.

L'optimisation fiscale des grands groupes

La structure des groupes est de plus en plus complexe. Ils travaillent sur la chaîne de valeur ajoutée pour isoler, même artificiellement, des activités et la localiser dans des pays avec une fiscalité plus avantageuse.

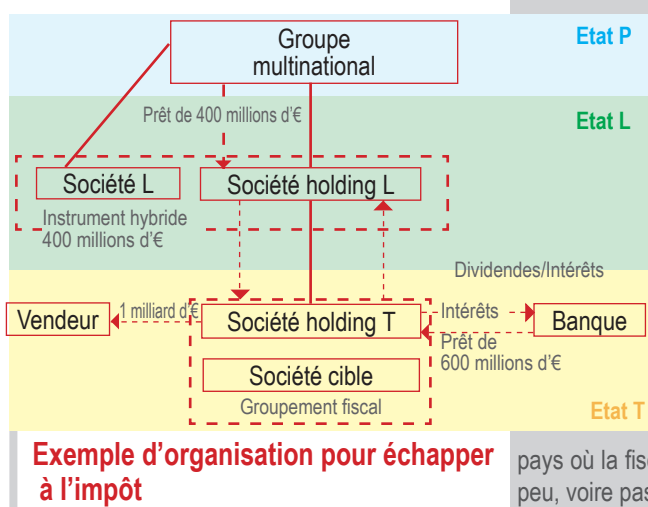
Ainsi, les richesses créées dans un lieu opérationnel (des usines de production) sont transférées et délocalisées ailleurs. Elles peuvent être délocalisées artificiellement par le truchement des versements ou virements intragroupe notamment sur l'immatériel (brevets et propriété intellectuelle, fonctions de financement, d'assurance ou de management).

Ces transactions internes aux entreprises multinationales pèsent aujourd'hui pour plus de la moitié du commerce international, multipliant ainsi les opportunités de transferts de bénéfices.

Analysant les données financières de 1500 entreprises multinationales implantées en Inde, des chercheurs de Christian Aid ont ainsi montré qu'en 2010, celles qui avaient des relations avec des paradis fiscaux payaient, sur chaque euro de profits, 30% d'impôts de moins que les autres.

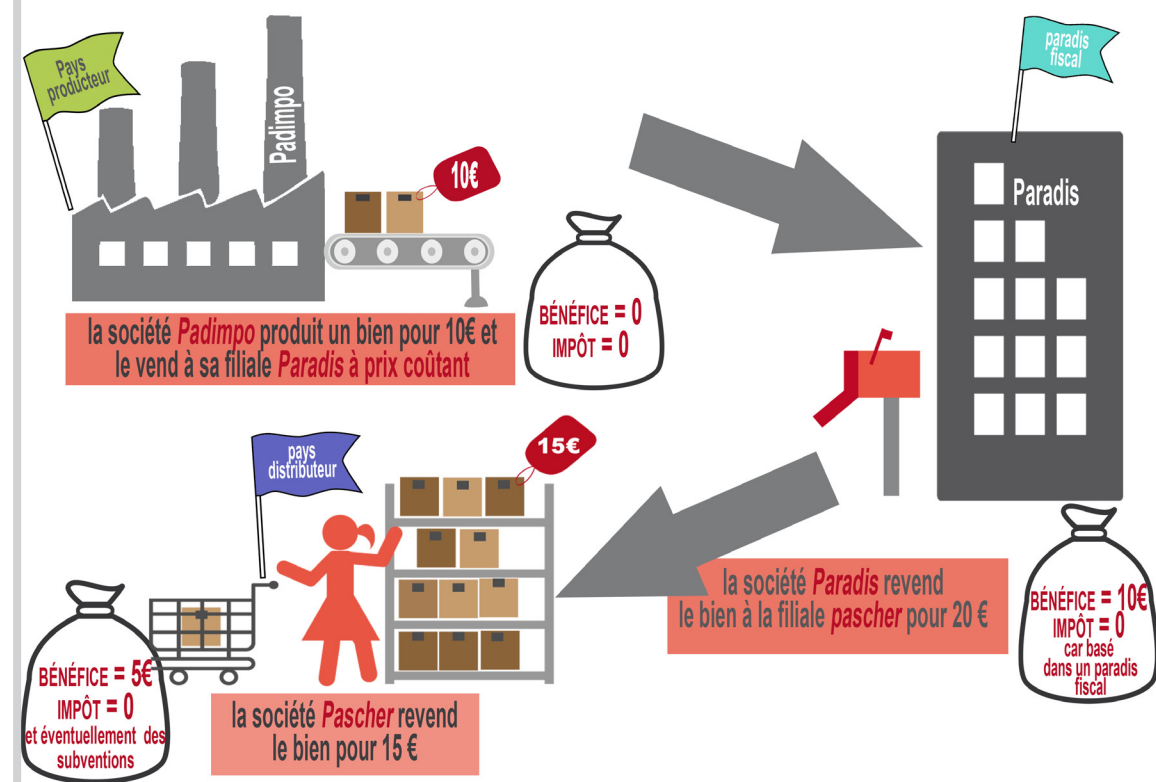


Le schéma ci-contre, présente le type d'organisation qui peut être mise en place par les entreprises transnationales pour échapper à l'impôt sur les sociétés. Pour cela, elles disposent de filiales dans différents pays. Ces dernières leur permettent de jouer avec les législations de chaque pays pour se servir de celles qui leur sont le plus favorable.



Par exemple, la société mère peut prêter de l'argent à une filiale à un taux élevé pour que celle-ci déduise les intérêts d'emprunt de ses bénéfices. La société mère peut aussi exiger de ses filiales un pourcentage de leurs revenus pour utilisation de la marque. Le principe est toujours le même et vise à transférer les bénéfices dans un pays où la fiscalité est faible et ainsi payer peu, voire pas, d'impôt.

Manipulation des prix de transfert



Les paradis fiscaux

Sur les 192 Etats de notre planète, 60 sont considérés comme paradis fiscaux. C'est 3 fois plus qu'il y a 40 ans. Plus de 50% de l'argent du commerce international transite par ces territoires. Ils abritent près de 11 000 milliards de dollars dans plus de 2,4 millions de sociétés écrans....

Les paradis fiscaux près de chez vous

L'Europe reste une des destinations les plus attirantes des entreprises pour s'évader fiscalement. L'Europe compte seize paradis fiscaux, autant que les Caraïbes. D'ailleurs les firmes européennes ont une préférence marquée pour les paradis européens. Elles localisent 63% de leurs filiales offshore dans les 18 territoires européens de la liste du réseau Tax Justice Network (TJN) qui lutte contre l'opacité financière.

Selon l'enquête CCFD-Terre Solidaire¹, les Iles Vierges britanniques comptent 34 entreprises fictives par habitant, le Liechtenstein 2,1, les Iles Caïmans 1,7. Ces sociétés ont pour objectif de dissimuler l'identité des détenteurs réels de comptes bancaires ou les propriétaires d'une entreprise. Les firmes françaises ont une préférence pour les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, l'Irlande et la Suisse.

Les paradis fiscaux, états pratiquant le dumping social, les plus connus en Europe

- Le **Luxembourg** est connu principalement pour les placements finan-

ciers défiscalisés. En effet, la constitution luxembourgeoise, prévoit des avantages fiscaux pour les non-résidents qui y effectuent des placements financiers totalement défiscalisés. Dans un article publié dans les Echos, Xavier Bettel, Premier ministre luxembourgeois s'est déclaré clairement opposé au projet de l'harmonisation fiscale au sein de l'Union européenne. Le secret bancaire est un autre avantage du Luxembourg qui propose l'un des mécanismes les plus «confidentiels» au monde.

- La **Suisse** est le pays favori des Holding des Grands Groupes pour bénéficier des avantages fiscaux.
- La **Grande-Bretagne** est le pied à terre préféré des créateurs des start-up avec une fiscalité très basse.
- L'**Irlande** abrite avantagement des Grands Groupes qui savent profiter de montages fiscaux complexes. Car en Irlande, le taux d'impôts sur les Sociétés s'élève à 12,5%. Les entreprises bénéficient d'un numéro de TVA européen et d'une gestion en euro.
- Enfin, la **Belgique** est un paradis fiscale pour les riches Français, car il n'existe ni ISF, ni taxation sur les plus-values, ni droits de succession. Le pays accueillerait 20% des plus grosses fortunes françaises. Selon une enquête du quotidien économique belge «L'Echo», les Français détiennent au moins 17 milliards d'euros dans ce pays.

Qu'est-ce qu'un paradis fiscal ?

S'il n'existe pas de définition officielle, plusieurs organisations internationales ont proposé des critères d'identification, mais toujours partiels. C'est la définition de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), qui depuis 2009, sert manifestement de référence. L'organisation considère comme «paradis fiscal» tout pays répondant aux trois critères suivants :

- une taxation sur le capital nulle ou insignifiante ;
- l'absence de transparence ;
- de fortes réticences à communiquer la moindre information à une autorité étrangère.

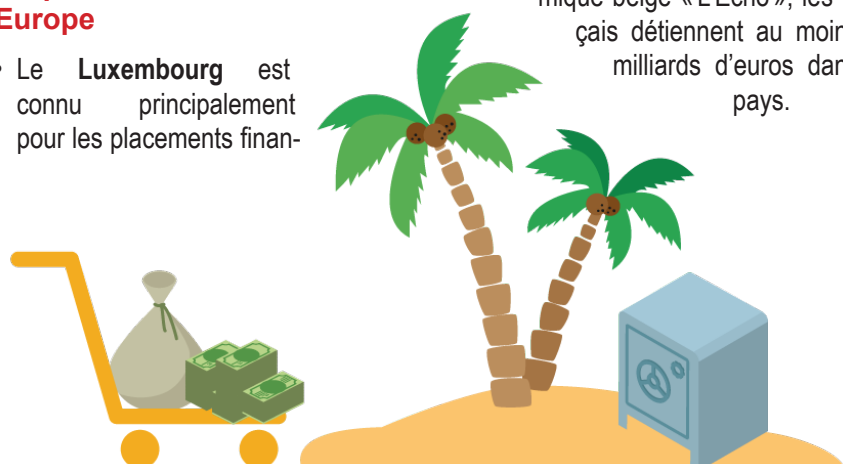
A partir de cette définition, l'OCDE a établi une liste de 45 pays répondant à ces critères, mais on peut affirmer qu'il en existe près d'une centaine... La plupart des pays concernés qui nient toutefois être un paradis fiscal entretiennent des liens étroits avec les grandes puissances économiques.

Pour les organisations qui luttent contre les paradis fiscaux cette définition reste trop focalisée sur la seule question fiscale. En fait, il faudrait parler de paradis fiscaux, judiciaires et réglementaires pour nommer ces territoires opaques.

Ainsi, la plateforme «stop aux paradis fiscaux» a établi les caractéristiques, au nombre de 5, que l'on retrouve sous diverses combinaisons dans les territoires opaques :

- secret bancaire strict, opposable notamment aux juges étrangers ;
- pas ou peu de taxes, particulièrement pour les non résidents ;
- grande facilité d'installation et de création de sociétés avec souvent des lois sur les trusts très libérales ;
- coopération judiciaire internationale limitée ;
- stabilité économique et politique.

En résumé, un paradis fiscal est un territoire qui ne pratique pas la coopération en matière judiciaire, dont le secret bancaire est très élevé, la taxation des capitaux quasi nulle, et leur circulation sans contrôle.



¹ http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/pf2013_210613.pdf

Le poids de l'évasion fiscale

Les chiffres donnent le vertige. 1000 milliards d'euros. Tel est le montant de l'argent public qui serait perdu chaque année dans l'Union européenne à cause de l'évasion fiscale, d'après le Parlement européen. Cette estimation est à multiplier par deux pour le réseau mondial pour la justice fiscale, Tax Justice Network. Une manne financière rendue plus faramineuse encore par les politiques d'austérité budgétaire observées sur le continent.

Au total, l'économie souterraine représenterait 20% du PIB de l'Union européenne. A titre de comparaison, le budget européen était de 147,2 milliards d'euros en 2012 et le déficit de l'Union des 27 s'élevait la même année à quelques 514 milliards d'euros. L'évasion fiscale représente des pertes énormes de ressources fiscales.

En France, la fraude fiscale s'élèverait entre 60 à 80 milliards. Ce qui équivaldrait à un manque à gagner de «16,76% à 22,3% des recettes fiscales brutes» en 2012. En 2012, dans un livre «Ces 600 milliards qui manquent à la France. Enquête au cœur de l'évasion fiscale», Antoine Peillon, grand reporter au journal La Croix, a croisé différentes sources pour estimer à 590 milliards d'euros l'ensemble des avoirs français dissimulés dans les paradis fiscaux, dont 220 milliards appartenant aux Français les plus riches (le reste étant le fait d'entreprises). Environ la moitié de ce total (108 milliards) serait dissimulée en Suisse, la dernière décennie voyant fuir environ 2,5 milliards d'avoirs par an.

Selon un rapport du Sénat, le nombre de Français qui quittent le territoire pour s'évader fiscalement s'élève à 11200 par an. «Ces départs représentent une perte annuelle de 1,279 milliard d'euros au titre de l'ISF, de 286 millions d'euros pour l'impôt sur les sociétés, de 660 millions d'euros au titre de l'impôt sur le revenu, de 93 millions d'euros pour les impôts sur les succes-

sions, de 34 millions d'euros au titre d'autres impôts, de 830 millions d'euros pour la TVA et la TIPP et, enfin, de 800 millions d'euros au titre des impôts locaux et des cotisations sociales. Le total du manque à gagner pour l'État, par année, est estimé à 11,117 milliards d'euros, dont un peu plus de la moitié en impôts et 40 % en dépenses initiales de formation».

La France n'est pas le seul pays touché par ce phénomène.

Ce n'est pas «la fiscalité délirante française» qui incite à l'évasion. Tous les pays sont touchés. Pour preuve, l'Allemagne, qui est si souvent citée en exemple, a aussi ses exilés fiscaux. Même la Belgique, qui est elle-même un paradis fiscal pour les grandes fortunes et les droits de successions, a aussi ses exilés.

Dans les pays en développement, les dernières estimations de décembre 2013 faisaient état de 950 milliards de dollars de flux financiers illicites sortants annuels, soit 13,7% de plus qu'en 2010 selon Global Financial Integrity (organisation non gouvernementale qui œuvre à la promotion des politiques, des mesures de protection et des ententes nationales et multilatérales visant à freiner les mouvements trans-

frontaliers de capitaux illicites : corruption, contrebande, crime organisé et évasion fiscale).

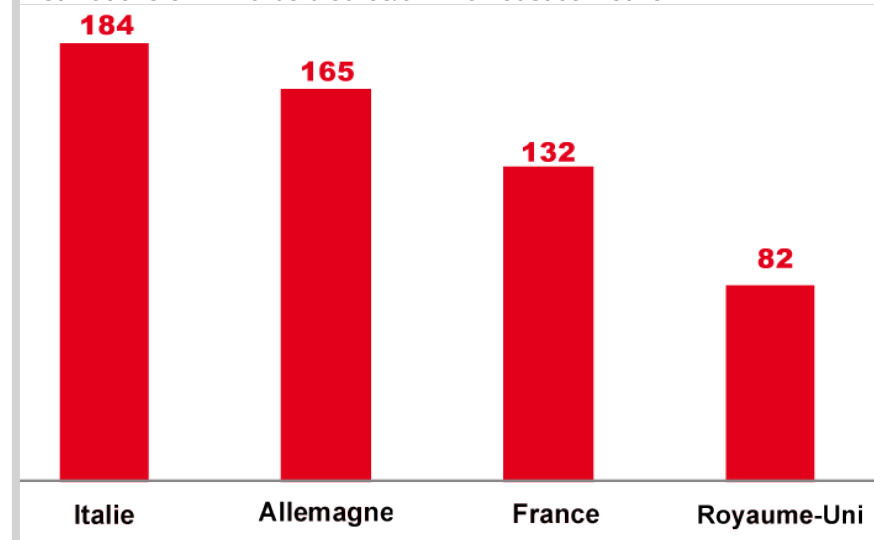
25 000 milliards de dollars. C'est, selon l'ONG Tax Justice Network, l'estimation du montant des actifs financiers dans les paradis fiscaux à l'échelle du globe. Et ce ne sont que les actifs financiers! Pour être complet, il faudrait rajouter les investissements matériels qui vont de l'immobilier aux yachts, des œuvres d'art aux écuries de courses...

Le coût de l'évasion fiscale dans l'Union Européenne



Evasion fiscale

Estimations en milliards d'euros/an - Tax Justice Network



Les paradis fiscaux facilitent toutes les déréglementations. On observe, d'après des rapports, que 50% des transactions financières internationales sont soumises à aucune forme de supervision et de régulation. Cela provoque une spéculation et une circulation des capitaux qui échappent à tout contrôle et imposition. Les investissements dans des territoires réglementés sont, par ce mécanisme, en diminution.

De fait, les politiques fiscales des Etats ne sont plus autonomes. La multiplication des paradis fiscaux à des taux d'imposition très faibles, voir nuls, pousse les Etats à ajuster et réviser leur taux d'imposition pour limiter l'évasion fiscale.

Le recours aux paradis fiscaux n'est pas égalitaire, ce système favorise les riches (les entreprises et les contribuables les plus mobiles) qui peuvent profiter de ces avantages fiscaux.

Les paradis fiscaux favorisent la criminalité. Les paradis fiscaux offrent aux fraudeurs des opportunités inéligibles,



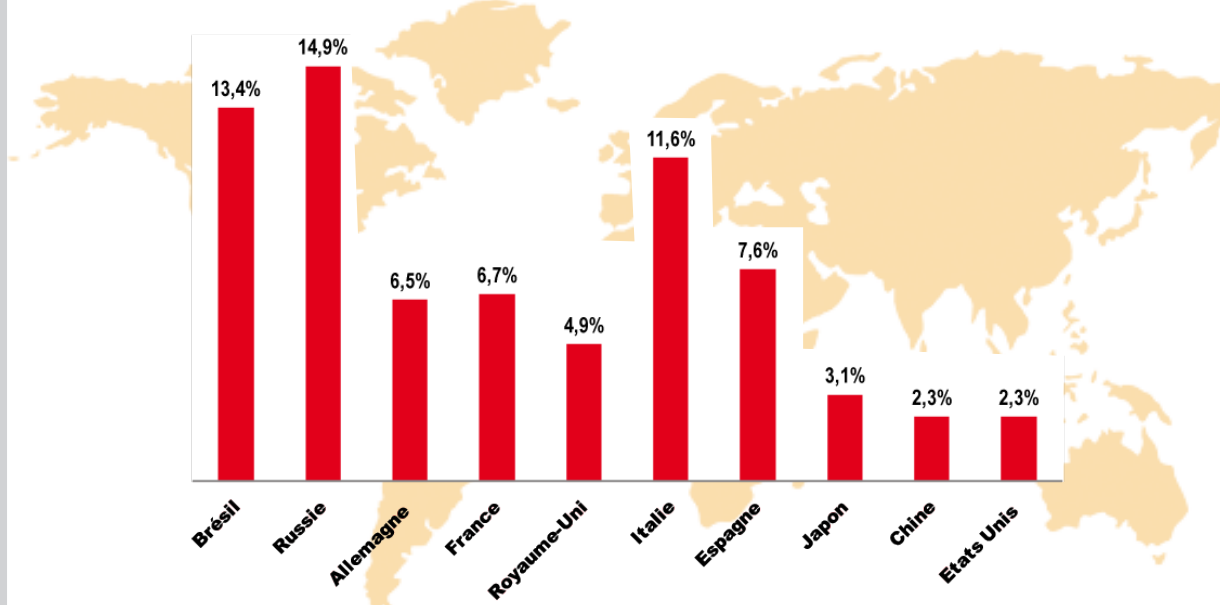
ces comptes sont des boîtes noires précieuses pour la criminalité, en proposant des instruments juridiques permettant d'occulter l'origine de leurs fonds.

Nuisibles aux économies des pays industrialisés, les paradis fiscaux ne profitent pas aux pays pauvres où les administrations fiscales n'ont pas assez de moyens face aux multinationales. Dans ces pays, la fraude et l'évasion fiscale peut représenter jusqu'à la moitié du budget national. Chaque année, les pays en développement perdent jusqu'à 89 milliards d'euros à cause des pratiques d'évasion fiscale des

multinationales et 123 milliards en raison des exonérations fiscales que leurs gouvernements concèdent pour attirer ces entreprises. Au total, le montant qui échappe à l'impôt dépasse largement le montant de l'aide publique au développement.

Cet argent pourrait être dépensé pour soutenir l'agriculture familiale et paysanne, lutter contre la faim et financer des services publics de qualité, comme la santé et l'éducation.

Pertes des recettes fiscales en 2011 en % du PIB



Vers la fin des paradis fiscaux ?



Avec la crise, alors que les Etats imposent des politiques d'austérité, la fuite vers les paradis fiscaux a mauvaise presse auprès de l'opinion publique. Quand des grandes sociétés comme Total ne payent quasiment pas d'impôts alors qu'on demande toujours plus d'effort aux citoyens, cela devient insupportable. Les responsables politiques ne peuvent plus feindre d'ignorer l'ampleur du problème. Dès 2009, le G20 de Pittsburgh, les gouvernements des économies les plus puissantes de la planète devaient déjà se pencher sur la question des paradis fiscaux. Qu'en est-il 5 ans après ?

Force est de constater, qu'aujourd'hui, le système est tellement développé et complexe, qu'il échappe au plus grand nombre et notamment aux administrations publiques. D'autant que celles-ci n'ont pas suffisamment les moyens pour lutter contre les fraudes. Depuis plus de 10 ans, les gouvernements

successifs ont détruit 3 000 postes par an à Bercy. Ces suppressions massives d'emplois ont gravement endommagé la capacité des services à assumer leurs missions.

En mai 2013, le sommet européen sur l'évasion et la fraude fiscales avait malheureusement accouché d'une souris. En effet, les timides avancées constatées lors de ce sommet ne couvrent pas l'ensemble du champ de l'évasion fiscale. L'optimisation fiscale des entreprises est restée un sujet tabou.

Depuis, la commission européenne a quand même lancé des enquêtes. «*Mais ce qui gêne le plus le commissaire à la concurrence, c'est la possibilité pour une entreprise de négocier directement et secrètement avec un Etat ses impôts. La commission assimile cette pratique à des aides d'états illégales. La liberté d'un Etat à faire ce qu'il veut de la fiscalité, vient donc contrer le principe de libre concurrence*» dénonce Lucie Watrinet, coordinatrice de la plateforme «paradis fiscaux et judiciaires». Et les révélations, l'an dernier, sur le président de la commission européenne, Jean-Claude Juncker qui a couvert la stratégie d'évitement fiscal des multinationales lorsqu'il était premier ministre Luxembourgeois, ne sont pas

encourageantes pour la lutte contre les paradis fiscaux.

Loin des beaux discours, la lutte avance à petits pas. Ainsi, Bercy semble se contenter des quelques milliards d'euros des fraudeurs repentis qui ont régularisé leur situation cette année. Cette année, les banques devraient s'expliquer précisément sur leur présence dans chaque pays et donc dans chaque paradis fiscal... ces premiers pas sont encourageants mais il est nécessaire, par exemple d'étendre cette dernière mesure aux autres secteurs comme l'exigent les ONG et syndicats de la plateforme stop aux paradis fiscaux. De plus, la loi impose désormais aux banques de publier la liste de leurs implantations dans les paradis fiscaux. Elles avaient jusqu'au 30 juin 2014 pour le faire.

Mais cette transparence fait-elle avancée la lutte contre les paradis fiscaux ? Il ne faut pas que ces mesurette fassent oublier le scandale du manque à gagner pour les recettes des Etats et donc pour la collectivité. D'autant que les Etats le font porter principalement sur les ménages et les petites et moyennes entreprises.

Pour aller plus loin

Commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales. Rapport de M. Éric BOCQUET, fait au nom de la Commission d'enquête Evasion des capitaux. n° 673 tome I (2011-2012) - 17 juillet 2012. (<http://www.senat.fr/rap/r11-673-1/r11-673-11.pdf>)

Aux paradis des impôts perdus. Enquête sur l'opacité des 50 premières entreprises européennes. Juin 2013. CCFD-terre Solidaire
Fiscalité des entreprises, analyses et propositions. CGT Finances. 2014.

Le prix à payer, documentaire 2014, Harold Crooks

Le scandale de l'évasion fiscale : révélations sur les milliards qui nous manquent, Documentaire, Cash Investigation, juin 2013

Evasion fiscale, Le hold-up du siècle, Documentaire ARTE, Xavier Harel et Remy Burkel, 2013 en complément : le jeu des fraudeur sur le site d'Arte : <http://www.arte.tv/sites/fr/evasion-fiscale#.VeRhRcpvti8>

Plateforme paradis fiscaux et judiciaires. <http://www.stopparadisfiscaux.fr/>